

CONCESSIONNAIRE

Casse-croûte du Centre Joachim-Tremblay

La Ville de Macamic sollicite des offres auprès de concessionnaires pour assurer l'opération du restaurant situé dans le Centre récréatif Joachim-Tremblay.

Ce contrat est d'une durée de 1 an et est muni d'une option de renouvellement, pour une période additionnelle qui sera déterminée par les deux parties. Une copie du protocole d'entente, faisant office de cahier des charges générales et devis, est disponible, sur demande.

Toute offre doit être déposée dans une enveloppe cachetée, identifiée au nom de l'appel d'offres et sera reçue au bureau administratif de la Ville, **au plus tard le lundi 3 octobre 2022 à 12 heures à :**

Concessionnaire

70, rue Principale, Macamic (Québec) J0Z 2S0

Pour tout renseignement, communiquez par courriel au madessureault@villemacamic.qc.ca

Pour être recevable, toutes les conditions du protocole d'entente doivent être rencontrées. La Ville n'est pas contrainte d'accepter aucune des soumissions reçues.

Marie-Andrée Dessureault,
Gestionnaire d'Aréna